

Église Saint-Bernard, Lyon
Architecte : Tony Desjardins

1854, La famille de Jean-Baptiste Willermoz, par le don d'un terrain située dans l'actuelle montée Saint-Sébastien, permet l'édification d'une chapelle provisoire

1857, Construction de l'église

Août 1866, l'église est consacrée, bien que non terminée : sans clocher et sans parvis.

1866 à 1891. Ouverte au culte. 25 ans

1867, une subvention de 220 000 francs est votée par le conseil municipal, pour stabiliser le perron, des chutes de pierres étant survenues. En effet, divers réseaux (*réseau des Fantasques* et *arêtes de poisson*) courrent sous l'église, affaiblissant ses fondations.

1891, l'église doit fermer pour une première phase de restauration, qui dure jusqu'en 1900 du fait de l'existence de diverses galeries souterraines (*réseau des Fantasques* et *arêtes de poisson*)

1900, réouverture de l'église rénovée qui peut de nouveau accueillir ses fidèles.

Entre 1900 et 1992, probabilité d'ouverture aux fidèles sans précision de dates.

1992, fermeture définitive suite à la construction du tunnel de la ficelle, qui passe sous l'angle sud-ouest de l'église, qui ébranle ses fondations

1999, désacralisation.

2004, totalement fermée.

2001, une étude réalisée évalue la restauration complète de l'édifice à 6 500 000 francs contre 2 000 000 francs pour sa destruction ;

2004, la ville décide toutefois de financer la conservation du bâtiment pour un budget de 407 000 euros.

Ceux-ci consistent en la pose d'étais consolidant les voûtes. Cependant, la

dégradation n'est pas que structurelle. Profitant de la fermeture de l'édifice, certains vandales réussissent à arracher les protections couvrant les vitraux et à casser certains d'entre eux par des jets de pierre. Devant le tribunal, un architecte spécialiste des monuments historiques confirme qu'aucun effondrement ne menace l'édifice. La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) convainc quant à elle le maire Gérard Collomb de l'intérêt patrimonial de cette église, abritant notamment des vitraux de Lucien Bégule. Le maire de Lyon renonce alors à la démolition de l'église pour construire des parkings et débloque une subvention de 380 000 euros pour consolider la façade.

2016, la fraternité sacerdotale Saint-Pie-X formule des demandes d'acquisition et de bail emphytéotique, mais l'église est finalement destinée à être transformée en immeuble de bureaux.

2016, le projet a été approuvé par la ville de Lyon.

2017, l'association *Saint-Bernard de Lyon* a saisi le tribunal de grande instance de Lyon afin de contester cette décision.

2021, Ce recours est rejeté

17 décembre 2025, la ville de Lyon annonce que la société Colbert, filiale du groupe Carré d'Or, serait chargée de mener le projet de réhabilitation, pour un budget estimé à environ 5 millions d'euros.

Thierry Wagner

Président de l'Association pour la Conservation des Vitraux Bégule -A.C.V.B.-

12/2025

06 88 64 82 27

www.vitraux-begule.com

Annonce de la ville de LYON :

Fermée depuis une vingtaine d'années pour des raisons de sécurité puis désacralisée, l'église Saint-Bernard a fait l'objet d'une mise à disposition, en 2017, à la société Carré d'Or. Le projet, suspendu depuis, a évolué du fait de la modification du contexte économique. Il a maintenant pour objectif d'offrir un espace d'escalade, de café/restauration, des locaux de bureaux et de co-working.

De style néo-gothique inspiré du gothique rayonnant, l'église Saint-Bernard a été construite par l'architecte lyonnais Tony Desjardins au milieu du XIXe siècle. Ses vitraux sont signés du maître-verrier Lucien Bégule, lequel a réalisé de nombreux programmes de vitraux dans les églises du pays lyonnais, ainsi que dans certains édifices civils.

Une réhabilitation intégrant le patrimoine du site

Ce projet de réhabilitation **d'une surface de 1 800 m²** sera porté par la société Colbert, filiale de Carré d'Or. L'objectif est de créer **un espace regroupant une exploitation liée à l'escalade, un espace de café/restauration, des locaux de bureaux et de co-working**.

Dans la nef et les chapelles latérales, des biens constituant des immeubles par destination devront être **maintenus, entretenus et protégés tout au long de la vie du bail**, à savoir :

- la **sculpture du patron de l'église "Saint-Bernard"** placée en pendant, et la **statue de "Saint-Sébastien"**, patron secondaire de l'église ;
- le **monument "A nos Morts pour la France 1914-1918"** ;
- la **cloche en bronze** ;
- les **plaques commémoratives de pose de la première pierre et en l'honneur de la famille Willermoz**.

En lien étroit avec la Commission diocésaine d'art sacré, le mobilier restant bénéficiera d'un démontage respectueux et d'une réutilisation dans les églises du Diocèse.